

PROCURATION ACCUEIL/ACCES AUX DOCUMENTS OU INFORMATIONS

PIECES A PRESENTER OBLIGATOIREMENT LORS DE LA VISITE A L'ACCUEIL :

- la présente procuration complétée et signée
- la carte vitale ou une pièce d'identité originale, et en cours de validité, de l'assuré
- une pièce d'identité originale avec photo, et en cours de validité, du tiers représentant l'assuré

Je, soussigné(e) [NOM Prénom]

Né(e) le à

Numéro de sécurité sociale

Adresse

.....

Donne procuration à [NOM Prénom]

Adresse

.....

Pour effectuer en mes lieu et place, auprès de la Caisse RSI de, les démarches nécessaires pour toute demande d'informations et remise de documents concernant mon dossier.

J'ai pris connaissance que la personne à laquelle je donne procuration aura accès aux informations confidentielles contenues dans mon dossier (ma situation familiale, professionnelle, mes droits passés ou en cours...).

Cette procuration est valable :

Cochez l'une des deux cases ci-dessous

une seule fois pour un passage à l'accueil le [indiquez la date] ou du au [précisez la période]

du au [précisez la période]

Fait à le

Signature de l'assuré

Précédée de la mention manuscrite

« bon pour pouvoir »

Signature du représentant

Précédée de la mention manuscrite

« bon pour acceptation »

Cette procuration n'autorise en aucun cas le représentant à signer une demande de prestation, d'allocations diverses, de rachat, de validation de carrière ou tout autre document nécessitant la signature de l'assuré, ni à percevoir des paiements pour celui-ci.

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, article L. 114-17 du Code de la sécurité sociale).